



Paris, le 7 septembre 2009.

Note du Secrétariat national « Service public » :

« Méthodologie et mobilisation militante dans le cadre de la votation citoyenne qui se déroulera du 28 au 3 octobre »

Les votations citoyennes en pratique

Pourquoi des votations citoyennes ?

Il y a plus d'un an un collectif national de mobilisation contre la privatisation de La Poste (<http://www.appelpourlaposte.fr>) était créé. Ce collectif regroupe l'ensemble des partis de gauche, les syndicats ainsi que les associations d'usagers.

L'une des premières initiatives du collectif a été de demander un referendum sur l'avenir de La Poste. Face au passage en force du Gouvernement, qui par ailleurs n'a toujours pas officialisé la procédure de convocation d'un referendum d'initiative populaire, il a été décidé d'organiser des votations citoyennes afin d'interpeller l'opinion et d'établir un rapport de force. **Celles-ci ne relèvent pas, contrairement aux referendums d'initiative locale, de procédures officielles, elles sont avant tout une forme de mobilisation militante et citoyenne visant à s'approprier le débat sur l'avenir d'un service public qui nous appartient à tous.** L'aspect « votation » est avant tout symbolique.

LE CADRE JURIDIQUE DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL, DE HALL OU DE SALLES MUNICIPALES EST LE MEME QUE CELUI QUI PRECISE LES MODALITES DE MISE A DISPOSITION POUR LES ASSOCIATIONS.

Le projet de loi sur l'avenir de La Poste étant débattu courant octobre à l'Assemblée le succès de l'initiative est hautement stratégique pour la suite de la mobilisation à l'Assemblée comme sur le terrain. L'objectif est d'atteindre plusieurs centaines de milliers de votants.

Les votations se dérouleront le 3 octobre durant toute la journée. Cependant celles-ci peuvent commencer dès le 28 septembre afin d'accroître le nombre de votants, la date du 3 octobre étant la date retenue afin d'améliorer l'efficacité de la communication autour d'une seule journée.

Comment se coordonner avec le comité national, les comités locaux, les autres partis de gauche ?

Les déclinaisons locales de ce collectif sont très peu formalisées et ne nécessitent pas d'accord préalable de l'échelon national pour être validés, à partir du moment où la création d'un nouveau collectif ne vient pas perturber l'activité d'un autre collectif déjà actif sur un territoire donné.

Cependant lorsqu'un comité départemental existe déjà la marche à suivre vise à le contacter, en faire partie si jusqu'à présent la fédération du PS n'en était membre et tenter se coordonner avec lui en mobilisant nos élus et nos sections.

Chaque jour des comités locaux se créent à l'échelle des villages, des villes et des cantons, comme au niveau des départements et des régions. Le PS au niveau national comme au niveau local jouit d'une légitimité reconnue au sein du collectif, du fait de notre engagement mais aussi et surtout parce que notre réseau d'élus apparaît comme un atout majeur face au projet de la droite.

Pour ce qui concerne les autres partis de gauche, tous membres sans exception du collectif au niveau national, il apparaît nécessaire de les joindre et de proposer des actions communes dans un cadre unitaire : conférence de presse, appel des élus à la mobilisation, résolutions et motions communes au sein des assemblées locales.

Concrètement, quelle est la marche à suivre dans chaque fédération pour se mobiliser au plus vite ?

1) Dès aujourd'hui, un espace dédié sur le site Internet du PS

<http://laposte.parti-socialiste.fr> met à votre disposition l'ensemble des notes, argumentaires et tracts adaptables à vos fédérations et à reprographier.

2) La mobilisation de nos sections et de nos élus, en coordination avec les collectifs locaux doit nous amener à démultiplier le nombre de points de vote au maximum. Le lancement de notre participation se décline en trois temps selon que la fédération soit ou non, déjà engagée dans un collectif localement :

- Prise de contact avec le collectif et les autres partis de gauche.
- Appel à nos élus et à nos militants pour l'organisation du plus grand nombre de points de vote sur leur territoire.
- Récolte du nombre de votants et centralisation dès le 3 octobre au soir.

3) Le PS assure au sein du collectif le recensement de l'ensemble des points de vote en France, une carte des votations est disponible sur l'espace dédié (www.laposte.parti-socialiste.fr)

Matériellement, comment organiser les votations citoyennes ?

Tout d'abord les lieux

SYMBOLIQUEMENT, le hall d'entrée de la collectivité locale, mis a disposition du collectif pour qu'il y installe un point de vote révèle une forte plus value en termes de visibilité médiatique, cependant l'objectif reste le plus grand nombre de points de vote possible et dans cette perspective : les entrées des centres commerciaux, les marchés, les abords des bureaux de poste...doivent être fortement privilégiés.

En pratique le matériel pour un point de vote se résume à :

- **Une table**
- **Une urne**
- **Une liste d'émargement** (celle-ci doit faire figurer les cases à remplir par les citoyens votants et indiquant les noms, prénoms, adresses postales et mails ainsi que la signature)
- **Les bulletins de vote**
- **Les professions de foi**
- **Le tract de mobilisation**

Horaire : l'ensemble des bureaux devront être clos à 18h le samedi 3 octobre 2009

L'ensemble de ce matériel est disponible, sur <http://laposte.parti-socialiste.fr>

Comment centraliser les résultats ?

Si l'organisation dans les fait des points de vote permet une souplesse d'organisation, **la centralisation des points de vote elle, nécessite une rigueur et une coordination sans faille, condition sine qua none de la réussite de l'initiative.**

Ainsi, en amont **chaque point de vote (lieu, et référent avec coordonnées mail et portable, dates et horaires précises d'ouverture) doit être référencé et communiqué à**

federations@parti-socialiste.fr avant le 25 septembre 2009.

Le samedi 4 octobre au soir et le dimanche 5 octobre seront dédiés à la récolte des résultats de la mobilisation centralisées par chaque fédération. Le résultat de la consultation sera rendu public le lundi 5 octobre lors d'une conférence de presse de l'ensemble des organisations.

Quel rôle pour les collectivités ? Quelle mobilisation pour nos élus ?

Dans les collectivités où la gauche est majoritaire l'objectif est d'accompagner au mieux la mobilisation dans un cadre unitaire, par une communication adaptée, un soutien matériel, des conférences de presse d'élus dans la semaine qui précède la votation ainsi que par le biais de résolutions votées dans le cadre des conseils.

Là où nous sommes dans l'opposition, l'objectif est de mettre la droite face à ses contradictions, en pointant le fait que l'on ne peut pas être attaché à nos territoires ainsi qu'aux services publics tout en étant solidaire de l'entreprise de démolition du Gouvernement des services publics, les motions

déposées en conseil sont là aussi un outil efficace afin d'alerter l'opinion (modèle de délibération en pièce jointe).

Le 3 octobre, une mobilisation militante et médiatique de nos élus sur le terrain apparaît incontournable afin d'offrir un maximum de visibilité à notre engagement et à l'opération de mobilisation. Le mois de septembre est dédié à la campagne d'appel au vote et offre une fenêtre médiatique dont il faut se saisir, notamment afin de rassembler la gauche autour d'une expression forte contre la privatisation

Pour toute question : servicepublic@parti-socialiste.fr